

Challenge Seniors 2025 - Règlement

1. Définition : Le Challenge Seniors est ouvert à tous les membres du Cercle des Seniors en ordre de cotisation. Il comporte **douze manches sur le parcours 9 trous du BDGC, en Single Stableford et sont Qualifying (QC)**. La première manche du Challenge Seniors est fixée au mardi 25 mars 2025 et la dernière au mardi 9 septembre 2025.

2. Terrain : Le terrain utilisé est celui du Brussels Drohme Golf Club, joué selon le tour conventionnel sur **9 trous** dans l'état annoncé.

3. Formule de jeu : **Single Stableford**, départ des **boules bleues pour les dames** et des **boules blanches pour les messieurs**. Les coups reçus sont ceux réglementés par la Fédération. **Les messieurs âgés de « 80 ans et plus » peuvent choisir**, en début de saison 2025, de jouer au départ de boules bleues et auront dès lors un nombre de coups reçus en moins déterminés par la Fédération. Ce CHOIX de départ des boules bleues sur le parcours du BDGC est DÉFINITIF pour toutes les manches du Challenge ainsi que pour toutes les compétitions, organisées LE MARDI par le Cercle des Seniors.

3. Organisation des parties : les parcours qui comptent pour ce Challenge se jouent uniquement les mardis suivants : 25/3, 8/4, 6/5, 20/5, 27/5, 3/6, 17/6, 8/7, 29/7, 12/8, 26/8, 9/9 et 23/9/2025, obligatoirement sur le parcours du BDGC.

Le nombre de parties par compétiteur est limité à une par jour. **Pour chaque compétition, le compétiteur devra réserver individuellement son départ sur i-golf « réservation » et s'assurer d'avoir un partenaire, également compétiteur.**

Le Comité du « Seniors Challenge » aura le droit de modifier certaines dates de ces manches de Challenge selon les circonstances, en le signalant à l'avance. Les conditions requises pour valider le résultat d'une manche de Challenge aux dates proposées sont les suivantes :

- Chaque compétiteur jouera un MAXIMUM de 10 manches de challenges Seniors .
- Le compétiteur est dans l'obligation de signaler au secrétariat s'il joue une manche du « challenge Seniors»
- Si une compétition n'est pas dédiée uniquement au challenge, en prenant sa carte de scores, le compétiteur devra toujours annoncer au secrétariat qu'il participe au « Challenge Seniors ».
- Seules les cartes de score portant la mention « Challenge » seront prises en compte.

« Challenge » est indiqué sur la carte de scores par le secrétariat. À la fin de sa partie, le compétiteur est dans l'obligation de rentrer directement sa carte au secrétariat du BDGC (être attentif à l'heure de fermeture du Secrétariat), signée par le compétiteur ET le marqueur, participant également du Challenge.

Un compétiteur qui prend une carte de score « Challenge » et qui ne rentre pas cette carte complétée et signée directement après la partie se verra attribuer un score forfaitaire de 10 points Stableford pour sa compétition (9 trous) du jour. De plus, sa participation au Challenge lui est comptabilisée en tenant compte de ce score forfaitaire.

4. Cotisation/participation : Un droit d'inscription de 15 € pour l'ensemble des compétitions du Challenge est demandé par le Cercle des Seniors et sera payé par le compétiteur **avant sa première participation à verser au compte BE10 3632 1222 2704 du Cercle des Seniors avec mention « Challenge – nom et prénom ».**

5. Catégories : Trois catégories de handicaps seront établies au sein des catégories «Dames» et «Messieurs». L'inscription du compétiteur dans une catégorie se fera sur base de son handicap « WHS » arrêté au jour de sa première participation mais il jouera chaque compétition suivante selon son handicap du jour « WHS », sans changer de catégorie. Les catégories de handicaps sont les suivantes :

- Catégories Messieurs : Cat 1 de **0 à 20.0** ; Cat 2 de **20.1 à 28.0** et Cat 3 de **28.1 à 36**
- Catégories Dames : Cat 1 de **0 à 20.0** ; Cat 2 de **20.1 à 28.0** et Cat 3 de **28.1 à 36**

6. Classement : le classement se fera dans chaque catégorie **en additionnant les six meilleurs résultats (Stableford) de chaque compétiteur, sur 10 manches MAXIMUM.**

En cas d'ex aequo, le classement entre ceux-ci se fera dans l'ordre suivant :

- le compétiteur qui a participé au plus grand nombre de compétitions
- le compétiteur qui a le plus haut score Stableford sur toutes ses compétitions
- le compétiteur qui a les deux plus hauts scores Stableford sur toutes ses compétitions

Le classement sera affiché aux valves du Club House et sur la page du Cercle des Seniors du site du BDGC.

Il sera **mis à jour le dimanche qui précède le mardi de la prochaine manche programmée.**

7. Remise des Prix : A la fin de la saison d'été, dans chaque catégorie, la joueuse et le joueur terminant respectivement en tête des classements dames et messieurs à la date du 23 septembre 2025 se voient attribuer le titre de vainqueur du «Challenge du Cercle des Seniors».

La remise des prix de ce Challenge est prévue le mardi 8 octobre 2025.

8. Comité : Le comité du « Challenge Seniors » est composé de deux personnes, à savoir : G. Markowicz et Claude-Anne Lemaire. Ce Comité se réunit chaque fois que les nécessités l'imposent. Ses décisions ne doivent pas être justifiées. **Tout litige sera tranché par le Capitaine du BDGC. Ses décisions seront sans appel.**